REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE CHAUMONTEL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Marguerite FONT, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX

Procurations : Monsieur Thierry SUFFYS donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Marc ZAPIOR donne pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Madame Véronique PETIT, Madame Maryse POSTOLLE donne pouvoir à Monsieur José DA ROCHA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT

Excusés : Monsieur Julien WHYTE, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Absente : Madame Gwendoline PLUQUET

Secrétaire de séance : Madame Marguerite FONT

∞∞∞∞∞∞∞∞∞

La séance est ouverte à 20 H 05.

Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint :

Exercice : **23** Présents : **11** Votants : **16** Excusés : **06** Absente : **01**

Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que le Conseil municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente ;

Vu l'absence de quorum constaté à 20 H 05, la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2023 n'a pu se tenir, soit :

- 11 membres présents sur les 23 en exercice

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal sera, à nouveau, convoqué à trois jours au moins d'intervalle, soit **le vendredi 29 septembre à 19h**.

A cette occasion, il délibèrera valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 20h10.

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE CHAUMONTEL

Sylvain SARAGOSA, Président	
Marguerite FONT, Secrétaire de séance	